L'ETAT SANITAIRE.

:o:

Légère recrudescence dans le nombre des cas de fièvre jaune.

GRANDE ACTIVITE DES CITOYENS DANS PLUSIEURS WARDS.

L'ordonnance relative à la destruction des moustiques adoptée par le Conseil municipal.

Nouveaux cas jusqu'a 6 heures du soir, 42.
Décès, 6.
Nouveaux foyers d'infection, 4.
Total des cas jusqu'à date, 346.
Total des décès jusqu'à date, 68.
Total des foyers d'infection, 50.

Rapport officiel du Bureau de Santé.

Le rapport officiel du Bureau de Santé pour la journée finissant à six heures du soir accuse une légère augmentation des cas de fièvre jaune.

Le chiffre n'est nullement alarmant.

Il a été constaté 42 nouveaux cas et 6 décès.

Quatre nouveaux foyers ont été découverts aux endroits suivants: Rue Decatur, 2109; rue Urquhart, 2025; rue Jackson, 1410; rue South, 634.

Nouveaux règlements pour les employés du Bureau de Santé.

Le Dr Théard a établi hier quelques nouveaux règlements pour les inspecteurs et autres employés du Bureau de Santé de la ville, afin que ceux-ci comprennent mieux leur travail et fassent leurs rapports d'une façon uniforme.

L'activité des citoyens.

Le révérend Dr Warner, surintendant de l'œuvre des citoyens, a reçu d'excellents rapports sur les travaux d'assainissement qui se poursuivent dans les 6ème, 10ème, 14ème et 15ème wards.

Le professeur George Beyer, le Dr A. L. Pothié et le Dr A. L. Metz ont offert de faire des conférences publiques sur la propagation de la fièvre par le moustique.

Les médecins qui désireraient les imiter n'ont qu'à envoyer leurs noms au révérend Warner.

Ce soir les membres de l'Association du Neuvième Ward se réuniront à la résidence de Mme Grace Watts, 3707, rue de Chartres.

Une réunion de la Ligue des Femmes aura lieu ce soir à l'hôtel St-Charles. Le révérend Warner y prendra la parole.

A l'avenir les chefs d'équipes des wards prendront les noms des propriétaires et des locataires des maisons où les inspecteurs ne peuvent pas suivre les instructions qui leur sont données, le Comité Central et le Bureau de Santé désirant prendre des mesures spéciales dans chaque cas.

La quarantaine du Texas.

Le Dr Souchon a reçu hier du Dr Tabor, officier de santé en chef du Texas, une dépêche annonçant que la quarantaine sera maintenue dans cet Etat.

Tous les voyageurs auront à subir une détention de six jours à la frontière du Texas.

Painkiller GUERIT CRAMPES et COLIQUES

Proclamation du Président du Bureau de Santé de l'Etat.

Le Dr Edmond Souchon, président du Bureau de Santé de l'Etat, a lancé hier la proclamation suivante:

Le Dr Edmond Souchon, Président du Bureau de Santé d'Etat, à tous les fonctionnaires sanitaires des paroisses et des municipalités de la Louisiane

Messieurs,

1—Par la présente j'accepte et recommande, au nom du Bureau de Santé de la Louisiane, que des certificats délivrés par le service de salubrité publique et des hôpitaux de la marine des Etats-Unis aux voyageurs de points du nord transférés à la Nouvelle-Orléans dans des voitures protégées sous la surveillance dudit service, soient reconnus et acceptés par les autorités sanitaires locales des paroisses et des villes de la Louisiane.

2. En outre, que les voyageurs de la ville de la Nouvelle-Orléans, après une détention de cinq jours pleins dans tout camp de détention sous la surveillance et la direction du service de salubrité publique et et des hôpitaux de la marine des Etats-Unis, et munis de certificats de libre pratique, soient admis sans détention dans toutes les paroisses et villes de la Louisiane.

3. Tout en reconnaissant le mobile auquel ont obéi certaines localités en établissant des quarantaines contre les marchandises de la Nouvelle-Orléans, le Bureau de Santé de l'Etat regrette sincèrement ces restrictions, et recommande qu'elles ne soient plus imposées après que le fait sera connu que les cars de marchandises partant de la Nouvelle-Orléans sont fumigés par le service de salubrité publique et des hôpitaux de la marine avant de quitter la ville.

Signé:
DR EDMOND SOUCHON,
Président du Bureau de Santé de la Louisiane.

Attesté:
DR G. FARRAR PATTON,
Secrétaire du Bureau de Santé de la Louisiane.

Aux camps de Détention.

Aucun permis ne sera délivré pour le camp d'Avondale, attendu que le Texas requiert une détention de six jours pour toutes les personnes venant de Louisiane.

Ce camp est d'ailleurs foulé, ainsi que celui de Slidell.

Le camp de Harahan n'est pas encore complètement installé.

A SAINT-BERNARD.

La paroisse de St-Bernard est jusqu'ici indemne de la fièvre jaune. Les autorités sanitaires font tout en leur pouvoir pour en empêcher l'introduction. Mais aucune quarantaine n'a été établie.

A l'église St-Bernard trois messes ont été dites hier matin par les révérends Detchemendy, W. J. Vincent et J. J. Rousseau. Les fidèles étaient nombreux.

Le soir il y a eu bénédiction du Saint Sacrement et une neuvaine a commencé.

La présence de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans a causé une diminution sensible du trafic des voyageurs sur la ligne du Louisiana Southern.

Cas de fièvre jaune dans les campagnes.

Le Dr Souchon, président du Bureau de Santé d'Etat, a été avisé hier par le Dr V. O. Schayot de l'existence de la fièvre jaune aux points suivants de la paroisse de Plaquemines:

1 cas à Sunrise, 1 à Empire, 2 à Vaccaru et 1 à Pointe Celeste. Tous les malades sont des Italiens.

Sont signalés en outre 1 cas à la plantation d'Ardoyne, entre Houma et Schriever, et 2 cas à Westwego, paroisse de Jefferson. Ces malades sont également des Italiens.

On annonce en outre 1 cas à Shreveport et 1 à Lake Providence.

Conseil Municipal.

Séance régulière hier soir sous la présidence de M. McRacken.

MESSAGE DU MAIRE.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 1er août 1905.

Aux membres du Conseil.

Je vous transmets les documents suivants:

Pétition de propriétaires du voisinage de la rue Hickory, entre l'avenue Broadway et la rue Lowerline, qui demandent que cette rue soit débarrassée des obstacles qui entravent la circulation.

Rapport semi-annuel de l'électricien de la ville, l'honorable Foster Olroyd.

Rapport des commissaires de l'avenue Gentilly.

Rapport du "National Bureau of Fire Underwriters" sur la Nouvelle-Orléans.

J'ai nommé M. A. J. Théard membre de la commission de l'avenue Claiborne, en remplacement de M. Frank Spitzfaden, démissionnaire.

J'ai nommé M. Alfred B. Gillis, membre de la commission du Chemin de Fer de Ceinture public, en remplacement de M. Louis Cucullu, démissionnaire.

J'ai aussi nommé M. John B. Myers membre de cette commission en remplacement de M. Louis Pfister, démissionnaire.

Je transmets à votre honorable assemblée l'ordonnance No 4029 accordant à Wogan Frères le privilège de poser des tuyaux entre leur raffinerie et le fleuve, ordonnance rapportée favorablement avec amendements par le comité des privilèges; ainsi que l'ordonnance No 4031 accordant à la Gardener's and Shippers' Ice Mfg Co., le privilège de poser un tuyau de six pouces entre la fabrique située à l'angle des rues Forstall et Dauphine et le fleuve, également rapportée favorablement avec amendements par le comité des privilèges.

Respectueusement.
MARTIN BEHRMAN,
Maire.

Le message du maire est reçu et les documents communiqués sont renvoyés aux comités compétents.

Ses nominations sont approuvées.

Après la lecture des rapports des fonctionnaires et des comités le conseil décide de suspendre les règlements et de s'ajourner après la séance au premier mardi de septembre.

Après l'adoption de diverses ordonnances l'ordonnance relative aux mesures à prendre pour mettre désormais les citernes, ruisseaux, flaques d'eau, etc., à l'abri de l'invasion du moustique propagateur de la fièvre jaune et empêcher l'éclosion des larves dans les eaux est soumise au conseil qui l'adopte à l'unanimité, avec les amendements apportés.

Cette ordonnance est ainsi conçue:

I—Il est ordonné par le conseil municipal de la Nouvelle-Orléans qu'aucune eau de nature à permettre le développement du moustique ne sera conservée, excepté dans les conditions suivantes:

2—L'eau tenue dans les citernes, réservoirs, tonneaux, seaux et autres récipients pour une période de plus d'une semaine sera protégée contre les moustiques de la manière suivante: du pétrole sera versé sur l'eau et les récipients seront pourvues d'un couvercle en bois ou en métal; toutes les ouvertures, au faite ou à moins de six pieds du faite, d'un diamètre supérieur à un seizième de pouce, seront garnies de toile métallique ou de toile d'emballage dont les mailles n'auront pas plus d'un seizième de pouce, de façon à empêcher l'entrée du moustique.

Les propriétaires des maisons ou leurs agents sont tenus de se conformer aux clauses de cette ordonnance quarante-huit heures après sa promulgation.

3—Les réservoirs, tonneaux et autres récipients seront protégés de la même manière que les citernes, ou d'une manière donnant satisfaction au Bureau de Santé.

4—Les seaux contenant de l'eau pour une période dépassant une semaine, comme les seaux d'incendie dans les presses à coton, et autres récipients d'eau stagnante, seront couverts de façon à empêcher l'entrée du moustique.

5—L'eau des étangs, mares ou bassins, dans les parcs publics ou les résidences particulières, ou dans les bas-fonds ou excavations sera peuplée de poissons destructeurs de moustiques ou couverte d'un filet protecteur, ou sera drainée au moins une fois par semaine, ou sera couverte de pétrole d'une façon donnant satisfaction au Bureau de Santé.

6—Le Bureau de Santé peut, à sa discrétion, quand il le jugera nécessaire, traiter l'eau stagnante en répandant du pétrole à sa surface de façon à détruire le moustique, à condition que le pétrole ne sera pas employé pour les citernes et autres récipients convenablement protégés contre les moustiques.

A partir du 1er octobre le Bureau de Santé de la Ville décidera si du pétrole doit être répandu sur l'eau des citernes et autres récipients garnis de toile métallique.

La pénalité pour la violation de cette ordonnance, ou d'aucuns des articles, sera une amende ne pouvant être supérieure à $25 ou d'un emprisonnement ne pouvant dépasser 30 jours, ou de l'amende et de la prison, et le défaut de se conformer aux clauses de cette ordonnance sera considéré comme une offense chaque jour après avis formel du Bureau de Santé.

Après la lecture des affaires nouvelles la séance est levée.

Poudre Dentifrice PARFAITE DU Dr. Lyon.

Nettoie, embellit les dents et purifie l'haleine. Les personnes raffinées en font usage depuis plus d'un quart de siècle. Très agréable pour les touristes.

PRÉPARÉE PAR

J. H. Lyon, D.D.S.

7jan—1an—mer.

Relations tendues entre la Louisiane et le Mississipi.

Les relations entre la Louisiane et le Mississipi sont tendues au plus haut point.

D'après des avis reçus la dignité de l'Etat de la Louisiane a été offensée par une invasion armée de la part de l'Etat voisin, et hier matin le gouverneur Blanchard est entré en communications avec le commandant de la brigade navale qui possède une canonnière parfaitement équipée, dans le but de l'envoyer à la frontière pour protéger les citoyens louisianais contre de nouvelles indignités.

L'Etat du Mississipi a cinq bâtiments armés qui patrouillent la côte pour empêcher les pêcheurs de franchir les lignes de quarantaine.

Avec ces bâtiments se trouve un côtre douanier des Etats-Unis, le "Winona".

Les bateaux de l'Etat du Mississipi ne permettent même pas aux pêcheurs louisianais d'entrer dans le "Mississipi Sound" à l'est du phare de St-Joe.

Or, il paraît qu'un de ces bateaux armés est entré dans le Lac Borgne, qui est clairement territoire louisianais, et un autre rapport annonce qu'il s'est avancé jusqu'à l'embouchure du canal du lac Borgne, qui relie le lac au fleuve et n'a qu'une longueur de 4 milles et demie.

Le bâtiment de la brigade navale, le "Stranger," a un trop fort tirant d'eau pour se rendre dans ces parages, mais un bâtiment léger sera armé d'un ou deux canons à tir rapide et, monté par des hommes de la brigade navale, sera envoyé pour réprimer toute nouvelle agression.

Un territoire en dispute devant la Cour suprême des Etats-Unis, les deux Etats lui ayant soumis leurs réclamations depuis que la Législature de la Louisiane a créé une commission des huîtres et édicté des lois pour la protection des bancs d'huîtres dans ce territoire, est patrouillé par des bateaux du Mississipi.

Nouveaux employés.

De nouveaux commis et sténographes sont employés par le Bureau de Santé de la Ville, le travail s'amoncelant depuis que le secrétaire Théard est obligé de consacrer tout son temps à la fièvre jaune.

Mort de M. W B. Stanbury.

Avec M. W. B. Stanbury décédé hier, près de Pascagoula, disparaît une des figures les plus originales, les plus typiques du monde des reporters de notre ville.

Stansbury que ses amis, et le nombre en était grand, nommaient familièrement "Stans" ou "Billy", a succombé à une affection cardiaque dont il souffrait depuis longtemps et dont les progrès étaient visibles.

Le "Reporter" après une vie de labeur, une existence des plus mouvementées, sentant les ravages que faisait en lui son implacable mal, était allé demander à la campagne ce repos complet, absolu qu'il faut aux natures brisées et qui, s'il ne leur rend pas leurs forces perdues, laisse naître et vivre en eux de douces illusions.

C'est hier donc qu'est venue la fin; c'est hier que s'est terminée cette vie toute d'utilité; que s'est close une carrière brillante qui ne valut peut-être pas la fortune a celui qui la parcourut, ni même la gloire: mais qui ne fut pas dénuée de charme et qui lui permit de bien connaître les hommes et les choses.

Stansbury était doué d'une intelligence peu ordinaire, d'une énergie grande et d'une indomptable activité. Il était courageux jusqu'à la témérité; il était aussi capable des plus beaux élans. Son irréductible fermeté de caractère contrastait singulièrement avec sa féminine tendresse; on ne pouvait se défendre de l'aimer quand on le connaissait. Pendant nombre d'années il fut l'un des plus brillants "reporters" du *Times-Democrat*.

D'une humeur toujours égale et joyeuse, Stansbury cultivait le mot pour rire. Il plaisantait volontiers ses confrères, mais toujours avec bienveillance; les traits qu'il lançait n'étaient jamais acérés. La mort du "reporter" créera un vide bien grand dans le cercle des journalistes. Son corps a été ramené cette nuit et ses obsèques auront lieu aujourd'hui.

Vente de propriété.

M. W. R. Irby, marchand de tabac et financier bien connu de notre ville, a acheté hier l'édifice de la Germania Bank qui fait face à la rue Canal et a une entrée sur la rue St-Charles, pour la somme de $225,000.

M. John May, un marchand de coton, a acheté l'édifice de l'ancienne banque Hibernia, rue du Camp, entre les rues Canal et Commune, au prix de $88,100. Il avait été vendu il y a huit mois $61,000.

Après la vente M. Irby a déclaré paraît-il, qu'il avait acheté l'édifice pour le compte de la German-American Bank, la nouvelle institution financière qui vient d'être organisée avec un gros capital.

L'orage.

Pendant l'orage d'hier après-midi la bâtisse inachevée appartenant anciennement à la Consumers Electric Co., rue Remparts près Bienville a été renversée par le vent. Personne n'a été blessé.

LE TRAITEMENT RATIONNEL des Maladies d'Estomac

Entend que l'on Ecarte les Drognes Nuisibles et que l'on fasse usage de

Glycozone

Un Germicide Puissant et Inoffensif.

Endossé par les Principaux Médecins.

Envoyez vingt-cinq cents pour payer le port de la Bouteille d'Essai Gratuite. En vente chez les principaux pharmaciens.

Pas véritable sans ma signature:
Prof. Charles Marchand,
63-1 Rue Prince, N. Y.

Demandez par écrit le petit livre sur le Traitement Rationnel de la Maladie

BASE BALL.

Birmingham, 3; New Orleans, 0.

DECES.

LOUIS—Décédé mardi, 1er août à 2:30 heures p. m., JUSTIN BAPTISTE, le plus jeune enfant de Julia Dallmann et John B. Louis, âgé de 2 mois et 9 jours, natif de cette ville. Les parents et amis de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu de la résidence de ses parents No 711 rue St. André, aujourd'hui mercredi, 2 août, à 5 heures p. m.

Enterrement au Cimetière Lafayette No 2.

RENOY—Décédée subitement, mardi 1er août, à 8:30 heures p. m., âgée de 78 ans, Mme Vve JUHEL RENOY, née Emma Delery, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Rénoy, Delery et Montreuil, ainsi que ceux de sa nièce Mme Dr E. J. Mioton, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi 2 août, 1905, à 4:30 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 1316 rue de l'Hôpital, entre Liberté et Marais.

Enterrement au cimetière St-Louis No 2, coin Claiborne et St-Louis.

Pas de fleurs

JOHN BONNOT,
Entrepreneur de pompes funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 RUE STE-ANNE,
Téléphone No 1043.

Téléphone No 408.
F. LAUDUMIEY & CO.
LIMITED,
ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres.

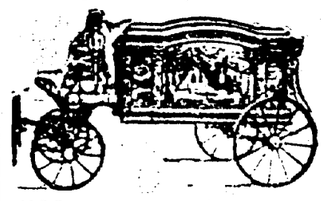

1108 et 1112 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

GUILLAUME MOTHE
GEO. J. MOTHE,
GERANT.
Les Seuls Entrepreneurs Français de la Nlle-Orléans.
817 rue Toulouse,
En Face de l'Opéra Français.
TELEPHONE 4276.
Nous ferons à nos clients de la Société Française une réduction spéciale.
Salon funèbre gratuit aux clients.
30 aout—1 an

TELEPHONE 252.
JOSEPH RAY,
Successeur de LABAT & RAY
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

No: 1308 Avenue Nord Remparts, Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept—1an

L'affaire O'Malley.

Les débats de l'affaire de D. C. O'Malley et de R. N. Denholme, qui sont accusés de diffamation du maire Behrman, ont continué hier à la cour criminelle de district.

L'ex-conseiller municipal Auguste Schabel et le juge Henri L. Lazarus ont été les principaux témoins entendus.

M. Schabel a dit que le maire Behrman, alors répartiteur, lui avait parlé de bons devant être employés pour obtenir le vote de l'ordonnance Badger relative au gaz.

M. Schabel a voté contre cette ordonnance, qui a été retirée devant l'opposition de la majorité.

Le juge Lazarus a déclaré que M. Schabel, sur l'assurance qu'il ne commettait pas une offense envers la justice, lui a raconté ce qu'il avait dit devant le grand jury sur sa conversation avec M. Behrman au sujet de l'ordonnance Badger.

Le maire Behrman, appelé en témoignage, a dit que sa lettre à O'Malley présentée au tribunal, lettre qu'il reconnait quoiqu'il dit ne pas se rappeler à quel sujet il l'a écrite, a été tronquée, que la ligne portant la date en a été enlevée.

Après l'audition de deux autres témoins les avocats ont soumis l'affaire au juge Baker sans plaidoiries.

Le juge a alors annoncé que les deux accusés étaient coupables de libelle et les a relaxés sous caution en attendant leur sentence.

Descente de police.

Vers dix heures hier soir la police a fait une descente dans une maison à l'angle des rues Ste-Anne et Chartres. Les individus suivants qui jouaient au poker ont été arrêtés:

F. L. Lebuef, Chas Maret, Raphael Jais, Sam Hingle, Edmond Tosso, Edgar Reine.

AMUSEMENTS.

WEST END, Tous les Après-midi
Bande Militaire de Fischer, Aitken,
Leola, Lea-Earls,
Bessie French, Kinodrome,
Singes Acteurs de Fred,
Sièges Réservés, 10c. en vente d'avance au Magasin de Piano de Junius Hart, 1001 rue Canal. 30 juil—6f

HOTEL ET RESTAURANT DU WEST END.
T. TRANCHINA.....Prop.
Ouvert toute l'Année.
Tous les mets délicats de la saison bien cuits et soigneusement servis.
PRIX RAISONNABLES.
13mai—3m

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
STEAMER
NEW CAMELIA,
Commencera le 16 avril 1905
Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal et Levée.
Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p.m.
Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 8 heures A. M.
L'eau et le temps le permettant.
EXCURSIONS.
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.
W. C. COYLE & CIE., Agents.
No 323 rue Carondelet, coin Union.
9 avril—1f

AVIS SPECIAL.
ALLEZ CHERCHER IMMEDIATEMENT LE PREVENTIF HOMEOPATHIQUE CONTRE LA FIEVRE JAUNE AU QUARTIER GENERAL.
SOUTHERN HOMEOPATHIC PHARMACY COMPANY, LIMITED, 111 RUE BOURBON. 1 août—1 sem

PETITES ANNONCES.
ON demande—Une femme respectable pour faire la cuisine et aider au ménage d'une petite famille. S'adresser 8x6 rue St-Philippe. 30 juil—1f

—Va.

Jérôme, après cette explosion, s'était subitement radouci.

Nous avons le temps, dit-il. Il ne s'agit pas d'affaires qui se règlent en deux minutes, comme des dégâts de lapins aux champs d'un voisin. C'est grave, mon bon, terriblement grave. Imite-moi. Sers-toi de rata qui n'est pas trop dégoûtant. Cet animal de Broquart est bon à toutes les sauces, valet de chiens, piqueur, cuisinier .... un gars précieux pour nous!....

—Et sûr! ajouta Dominique.

Broquart était le fils d'un charbonnier du pays que les Brucourt avaient à leur service depuis ses plus jeunes années, gardeur d'oies d'abord, monté en grade et devenu chez eux, après son temps de soldat dans la cavalerie, une manière de factotum et d'ami.

En réalité, il s'appelait Nicolas Berton, mais les Brucourt l'avaient baptisé Broquart de son nom de piqueur.

Broquart était de taille moyenne, sec comme un échalas, noir comme un corbeau, agile comme un singe, d'une force extraordinaire qu'à le voir on ne lui aurait jamais supposée et dévoué aux Brucourt comme les Brucourt l'étaient à leur voisine et amie d'enfance, Marguerite Beaulieu.

Aussi obligeant qu'actif, et aussi honnête que débrouillard, Broquart avait ses entrées à peu près partout dans le pays et des intelligences dans toutes les places.

Les deux frères gardèrent un moment le silence, occupés à expédier le ragoût dont Jérôme venait de faire l'éloge et ensuite un plat de lentilles mieux assaisonnées sans doute que celles d'Esaü d'antique mémoire.

Après le fromage, un des produits de l'Aubette, Jérôme appela, après avoir pris soin de tirer le verrou:

—Broquart?

Broquart parut aussitôt.

Il apportait la cafetière, une vieille pièce de leur argenterie de famille, le sucrier, plaça des petits verres devant ses deux patrons, du cognac et du rhum au milieu de la table, et s'esquiva à la muette.

Alors, sûr de n'être pas dérangé, puisqu'on n'avait plus rien à leur apporter, Jérôme tout en dégustant son café qu'il additionnait tour à tour d'une goutte de rhum et d'un petit verre de cognac, raconta son histoire.

—Pillou m'avait parlé d'une visite du vicomte de Lançay à sa cabane le soir de notre chasse qui s'est si fâcheusement terminée pour toi; j'avais compris qu'il en savait long sur ce qui avait dû se passer dans cette étrange excursion. De l'endroit où nous avons pris le vieux sanglier à Belfonds, il y en a pour une heure à peine de route à une allure raisonnable. Or, tu as été blessé à six heures environ. Le vicomte aurait dû rentrer chez lui vers huit heures au plus tard; ce n'est qu'à plus de dix heures qu'il est arrivé au Val aux biches, en traînant derrière lui mademoiselle de Rohaire, épuisée de fatigue.

—Tu en es sûr?

—Comme d'avoir devant moi une tasse de café.....

—Tu en conclus?.....

—Tu l'as déjà fait toi-même .... que ce misérable avait prémédité son affaire qu'il s'était amusé à promener cette malheureuse jeune fille à travers la forêt, elle qui était déjà à bout de forces, pour l'avoir à sa merci....

—Continue.

Jérôme s'accouda à la table, appuya son menton sur ses deux mains, enfonça ses doigts noueux dans sa barbe et dit:

—Je ne suis pas ennemi d'une bonne partie de plaisir et j'aime la bagatelle autant qu'un autre, mais il y a des situations qui nous imposent le respect. S'il n'était question que d'amour dans l'affaire, tu penses que je ne m'en occuperais pas plus que de ce qui se passe à mille lieues de chez nous il y a autre chose..

—C'est?....

—Tu vas voir....Puisque j'allais chez Pillou, ce n'était que pour lui arracher ce qu'il avait dans le corps.

—Tu as réussi?

—Trop bien peut-être, car il m'a appris des choses qui m'ont fait trembler.

—Toi!

—Je l'avoue, et j'en ai la chair de poule. Je n'ai pas trop bonne opinion de de l'humanité, à commencer par moi, mais tonnerre de Dieu! il y a des êtres qui abusent de la permission qu'on a d'avoir des défauts et des vices. Le vicomte de Lançay est de ceux-là! Pillou bourrait des cartouches quand je suis rentré chez lui. Sa femme raccommodait des hardes près d'une fenêtre. Elle exerce une influence étonnante sur le violonneux. Elle n'a qu'à dire un mot et il s'incline. C'est elle la maîtresse, au logis. Elle m'a reçu en ami, comme tu peux le penser, et m'a demandé:

—C'est moi ou Pillou que vous voulez voir?

—Pillou.

—Quelque sottise qu'il aura faite?

—Non, un service que j'ai à lui demander.

—C'est un secret?

—Oui.

Elle s'est levée pour sortir avec son ouvrage, mais auparavant elle a fait un signe à son mari.

Ce signe il ordonnait:

—Fais ce que M. Jérôme voudra.

Savait elle déjà de quoi il pouvait être question?

C'est probable.

Je crois qu'elle a assez d'empire sur lui pour qu'il ne puisse rien lui cacher.

En somme, c'est heureux pour nous. Sylvine est une bonne et honnête femme, qui peut nous être utile.

Nous restions seuls en face l'un de l'autre.

Je lui dis:

—Mon vieux Pillou, je viens savoir tout ce qui s'est passé chez toi dans la soirée de la chasse.

—Et vous croyez que je vais vous le raconter comme cela, tout bêtement?

—Oui, parce que d'abord, quand j'ai une idée dans la cervelle, il faut que ça marche. Ensuite, parce qu'au fond tu n'es pas un méchant homme et qu'il se passe dans les pays des choses que nous voulons empêcher. Alors, nous comptons que tu nous aideras.....

—Un misérieux comme moi! Qu'est-ce que je peux?

—On te le dira.

—Ces vilaines choses dont vous parlez, qui les fait?

Je me grattai le front.

Fallait-il tout dire? Pouvait-on se fier à ce galvaudeux?

Je pensai à Sylvine, qui serait avec nous, et je me décidai:

—Un de tes amis, le vicomte de Lançay.

Le violonneux se mit à rire.

—J'attendais ce nom-là, dit-il, mais vous vous trompez sur un point.

—Lequel?

—M. de Lançay n'est pas mon ami.

—Ah!

—Il s'en faut.

—Si puisque tu lui prêtes ta maison pour ses abominations.

Pillou racana plus fort.

—Que voulez-vous? fit-il. Chacun a ses idées. Si ça me plait à moi de savoir ce qu'il fait, ce beau vicomte, comme j'aime à connaître les habitudes d'un lièvre, à regarder ses coulées.... Alors quand on veut lui passer un collet, on sait où le mettre... Allez, j'en connais sur son compte et d'ici à quelque temps j'en saurai davantage. Le vicomte mon ami! Vous n'y êtes pas. Dieu vous garde, m'sieu Jérôme, d'avoir des amis pareils!

Le gars s'exprimait en gouaillant.

Tout à coup il devint sérieux. Il se dressa sur ses ergots et me sembla grandi d'un pied pour le moins.

A continuer.

Escadre de cuirassés.

New York, 1er août—Huit cuirassés de l'escadre du Nord Atlantique sous le commandement du contre-amiral Robert D. Evans, ont quitté ce matin leur mouillage de la rivière Hudson et sont partis pour la baie des Français sur la côte du Maine.

Ces cuirassés sont: Maine, Missouri, Kentucky, Kearsage, Illinois, Iowa, Alabama et Massachussetts.

L'escadre formée par ces huit navires était des plus imposantes.

Pendant le voyage à la baie des Français, lequel durera à peu près trois jours, l'escadre exécutera des manœuvres.

Cette escadre visitera ensuite Providence et Newport.

Elle restera dans ce dernier port du 20 au 28 août.

Le commerce des bananes.

Mobile, Ala., 1er août — Les marchands de bananes de Mobile ont été avisés aujourd'hui que plusieurs villes du Mississipi avaient placé une quarantaine contre les fruits importés des pays tropicaux et que ces fruits ne seraient plus admis dans les limites des dites villes.

Cette mesure vexatoire fera perdre des sommes considérables aux marchands de bananes de la Mobile.

Transfert de la cour d'appel.

Mobile, Ala., 1er août — M. Richard Jones, commis de la cour de district des Etats-Unis, a été notifié cet après-midi que la cour d'appel des Etats-Unis serait transférée de la Nouvelle-Orléans à Atlanta, Georgie.

On ignore si ce transfert sera temporaire ou permanent.

Les restrictions imposées par la quarantaine sont causes de ce changement.